

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet
Indemnité de fonction
allouée au Directeur
du CAREL en 1981.

80 182

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	21
Nombre de votants	26
Pour	14
Contre	5
abstention	5

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA
MAURELLET, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUIARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTEAU
POUMAILLOUX par M. BOUTET
Absents : MM. NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 14 décembre 1979, le Conseil municipal avait fixé l'indemnité mensuelle de direction de Monsieur DELHOMME à 4.377 F pour l'année 1980.

La Commission des Finances réunie le 14 Novembre 1980 propose de réviser cette indemnité proportionnellement à l'écart existant entre l'indice 100 du barème des traitements de la fonction publique du 1er décembre 1979 égal à 15 237 et celui du 1er novembre 1980 égal à 17 153 (dernier connu).

Cette nouvelle indemnité serait pour 1981 :

$$\frac{4\ 377\ F \times 17\ 153}{15\ 237} = 4\ 927,39\ F \text{ arrondi à } 4\ 927\ F$$

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la convention du 1er septembre 1972, régissant le Centre Audio-Visuel de ROYAN pour l'enseignement des Langues (CAREL) approuvée par l'autorité de tutelle le 2 octobre 1972,
- Vu les décisions du Ministre de l'Education Nationale affectant Monsieur Max DELHOMME, professeur agrégé d'anglais au CAREL,
- Vu les décisions de Monsieur le Recteur de l'Académie de POITIERS et de Monsieur le Maire de ROYAN confiant la direction du CAREL à Monsieur Max DELHOMME,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 14 Novembre 1980,

DECIDE :

- d'allouer au professeur nommé à l'emploi de Directeur du CAREL (actuellement Monsieur Max DELHOMME, professeur agrégé d'anglais), une indemnité de direction mensuelle de 4 927 F (QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT SEPT FRANCS) avec effet au 1er janvier 1981.
- le montant de cette indemnité de direction sera révisable annuellement.
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 615 du Budget annexe du CAREL de l'exercice 1981.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Lis
Pierre LIS

